



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période d'aout 2023

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

I. INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration de juillet 2023 au cours de la 53^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que "*l'approche d'ouverture du Burundi sur la scène internationale du pouvoir ne permet d'affirmer que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, il a souligné que l'espace civique s'était rétréci au Burundi, avec une intolérance et une répression des libertés publiques qui ont pour corollaire l'affaiblissement des partis politiques d'opposition, l'autocensure des médias, les arrestations arbitraires d'opposants politiques et des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que le maintien d'opposants, de médias et d'organisations de la société civile en exil.*"

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **15 cas d'assassinats, 02 cas d'enlèvements, 11 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que 10 cas d'atteintes à l'intégrité physique** ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

II. ASSASSINATS

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi trois ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois d'août 2023, ACAT-Burundi a pu répertorier **15 cas d'assassinats**.

1. Dans la nuit de mercredi 9 août 2023 vers 20 heures, Isidore Niyongabo alias Maisha, responsable de la ligue des jeunes Imbonerakure (jeunesse affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD) dans la commune de Mabayi de la province de Cibitok (Nord-ouest du Burundi) a été assassiné par des individus non identifiés à son domicile situé sur la colline de Gasebeyi de la zone de Ruhororo dans la même commune. Selon des sources locales, alors qu'il se trouvait à son domicile avec sa famille, Isidore Niyongabo a été assassiné à coups de feu tirés dans la tête par des individus qui se sont immédiatement repliés en direction du parc national de la Kibira. Des habitants de cette localité ont suspecté des rebelles rwandais du FLN (Front de libération nationale) installés dans cette immense forêt depuis bientôt une décennie d'être des auteurs de cet assassinat. La victime a en effet été

parmi les personnes qui ont alerté des militaires qui sont vite intervenus lorsque ces rebelles voulaient se ravitailler de force dans les ménages situés à la lisière de la Kibira.

2. En date du 12 août 2023, vers le matin, au quartier Kanga, zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un caniveau tout près du bar communément appelé « Denilis ». Selon des sources sur place, ce corps ne présentait pas aucun indice pour son identification. Selon les mêmes sources, ce corps a été conduit à la morgue de l'Hôpital Roi Khaled par le chef de zone Kinama, Astère Niyokwizera accompagné par des agents de la Croix Rouge et des agents de sécurité.
3. En date du 7 août 2023, vers 7 heures, au quartier Kanga, zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'Evariste Mulima, âgé de 66 ans a été retrouvé dans un caniveau tout près de la maison du surnommé Mwarabu, à 20 mètres de la maison de la victime. Selon des sources sur place, sa famille n'avait plus de ses nouvelles il y avait 3 jours. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'Hôpital Roi Khaled par sa famille.
4. En date du 13 août 2023, dans la vallée de Makarira, commune Ruhororo, province Ngozi, un corps sans vie de Michel Ntunzwenimana, originaire de Muhanga, province Kayanza a été retrouvé. Selon des sources sur place, Michel Ntunzwenimana avait été vu pour la dernière fois en date du 16 juillet 2023 lorsqu'il était en train de prendre un verre avec des Imbonerakure dans un bar de la colline Rushenza, commune Muhanga, province Kayanza.
5. Dans la matinée du 17 août 2023, sur la colline Runyeri, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Longin Ntibanyiha, âgé de 56 ans, marié, père de 5 enfants, membre de la composante sociale Twa a été retrouvé dans un champ de manioc appartenant à Jean Hatungimana. Selon des sources sur place, le corps présentait plusieurs blessures et la tête était fracassée. Selon les mêmes sources, Longin Ntibanyiha aurait été tué par des membres de la milice Imbonerakure en ronde nocturne chez le propriétaire du champ. L'OPJ Urbain

Baranyizigiye et l'administrateur communal de Bugendana, Béatrice Bukuru se sont rendus sur les lieux pour faire le constat et ont ordonné l'enterrement immédiat du cadavre.

6. En date du 15 août 2023, sur la sous-colline et colline Murehe, zone Minyare, commune et province Cankuzo, Germaine Rusuriye, résidant sur cette sous-colline a été tuée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, sa famille l'a attendue en vain et le lendemain matin, sa famille accompagnée par des voisins est allée à sa recherche. Elle a trouvé des ossements humains dans un bain de sang et ses habits. Un Officier de Police Judiciaire du camp Kavumu hébergeant des réfugiés congolais s'est rendu sur les lieux pour faire le constat.
7. En date du 20 août 2023, vers 17 heures, sur la sous-colline Rugomero, colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke, trois corps sans vie dont une femme ont été retrouvés par des bergers qui gardaient des vaches. Selon des sources sur place, ces corps portaient des habits, avaient du sang frais et des blessures de machettes. Selon les mêmes sources, Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo qui s'est rendu sur les lieux accompagné par des membres de la milice Imbonerakure a donné l'ordre d'enterrer ces cadavres immédiatement à cet endroit sans effectuer des enquêtes préalables.
8. Au crépuscule de dimanche 20 août 2023, un homme connu sous le nom de Herménégilde Manariyo, âge de 46 ans a été tué par un policier du nom de Jean Ndayiragije sur la sous-colline de Cimbogo de la colline de Gatete, zone de Gatete, en commune de Busoni de la province de Kirundo (nord du Burundi). Selon des témoins, le policier Jean Ndayiragije a voulu arrêter quatre ressortissants rwandais qui étaient entrés illégalement sur le territoire burundais, mais il s'est heurté à la résistance de la population locale au moment où il venait de menotter ces Rwandais. Dans une altercation qui s'en est suivie, Jean Ndayiragije a tiré dans la foule et une balle a atteint Herménégilde Manariyo qui a succombé immédiatement, tandis que les quatre Rwandais en ont profité pour retourner dans leur pays avec des menottes aux bras. Les mêmes sources ont précisé que l'auteur du meurtre a été arrêté et conduit au cachot de la commune

de Busoni, avant d'être transféré le lendemain matin au cachot de la police judiciaire de Kirundo où il a été placé en garde à vue en attendant d'être jugé dans une procédure de flagrance.

9. Durant la nuit du 22 août 2023, Eric Niyonkuru âgé de 23 ans a été violemment battu par des veilleurs de l'ancien ministre de l'agriculture Déo Guide Rurema et a succombé à ses blessures. Le crime a été commis dans la ferme de l'ancien ministre située sur la colline de Myugariro, en commune Muruta de la province de Kayanza (nord du Burundi). La victime était près de la ferme, elle a été battue sur ordre du responsable de la ferme Gerard Niyonzima pour l'avoir soupçonné d'être un voleur. Eric Niyonkuru a été amené par ses bourreaux à l'hôpital de Kayanza mais il est décédé en cours de chemin. Ils ont laissé le corps à l'hôpital et ont pris la fuite.

10. Dans la nuit de jeudi 24 août 2023 vers 20 heures, un jeune homme connu sous le nom de Victor Niyomwungere, âgé de 18 ans, a succombé aux coups et blessures qui lui ont été infligés par un policier dénommé Olivier Nkurunziza alias Cuma sur la colline de Musimbwe de la commune de Gisozi, en province de Mwaro (centre du Burundi), en complicité avec un Imbonerakure de cette même colline, Désiré Nsabiyumva. Selon des témoins, Olivier Nkurunziza et Désiré Nsabiyumva ont trouvé Victor Niyomwungere assis sur sa mototaxi au parking de Kurubaho et lui ont exigé de payer une somme de dix mille francs burundais (10 000 Fbu) en guise de pot-de-vin destiné au commissaire communal de police à Gisozi. Comme ce jeune motard avait refusé de leur donner cette somme d'argent, les deux hommes se sont rués sur lui, l'ont jeté par terre et l'ont violemment frappé jusqu'à perdre connaissance. Les habitants de la localité ont tenté d'intervenir en vain puisque le policier Olivier Nkurunziza a aussitôt ouvert le feu pour disperser la foule. La victime a été évacuée à l'hôpital Clinique Ubuntu de Tora en commune de Mugamba de la province de Bururi. Les mêmes sources ont précisé que les deux auteurs du crime, Olivier Nkurunziza et Désiré Nsabiyumva, demeurent libres malgré la gravité du crime commis en présence du public.

11. En date 26 août 2023, sur les rives du lac Tanganyika, tout près d'un bar communément appelé « Mutima Beach », commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la mi-journée. Selon des sources sur place, la police a empêché aux gens de s'approcher du lieu où se trouvait le corps.

12. En date 27 août 2023, vers 8 heures, sur la 3ème transversale, colline Munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke, deux corps sans vie de Tharcisse Nsanzamahoro, âgé de 49 ans et de sa femme Thérèse Nzohabonimana ont été retrouvés à leur domicile. Selon des sources sur place, Tharcisse Nsanzamahoro et Thérèse Nzohabonimana avaient passé la journée du 26 août 2023 à partager un verre avec des amis dans un bistrot de cette localité. Selon les mêmes sources, Tharcisse Nsanzamahoro et Thérèse Nzohabonimana n'étaient pas en bon terme avec certains voisins qui les accusaient de sorcellerie. Trois personnes ont été arrêtées et conduites au cachot de police communal de Rugombo pour des raisons d'enquête. La famille a laissé 8 enfants.

III. ENLEVEMENTS

1. En date du 22 août 2023, vers 14 heures, tout près d'un bar communément appelé « Black and White », sur la colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Karim Irakoze, âgé de 22 ans, chauffeur et membre du parti CNL a été enlevé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Karim Irakoze était à son domicile sis sur la colline Kinyinya III, de la même zone et commune où il a été appelé par téléphone par un inconnu en lui disant de venir partager un verre au bar Black and White. Arrivé sur la route Bujumbura-Gatumba, tout près du bar, il a été embarqué dans un véhicule de type TI aux vitres teintées en se dirigeant vers la Mairie de Bujumbura. En date du 23 août 2023, sa famille s'est rendue aux bureaux du Service National de Renseignement (SNR) tout près de la Cathédrale Regina Mundi, au quartier IX de la zone Ngagara et au cachot de la PJ au quartier Jabe pour le chercher mais en vain.

2. En date du 22 août 2023, vers 11 heures, sur l'Avenue de la Révolution, tout près du bureau de la REGIDESO siège, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Joseph Hakizimana, membre du parti FRODEBU, ex-chef de quartier Gisyo en 2015, commune Muha, Bujumbura Mairie a été enlevé par des agents du SNR. Selon des sources sur place, il était allé demander des informations sur ses consommations d'eau. Selon les mêmes sources, il a été conduit par ces agents du SNR en tenue civile à bord d'un véhicule pick-up aux vitres teintées qui a pris la direction de la Cathédrale Régina Mundi. Selon les mêmes sources, après avoir appris cet incident, sa famille s'est dirigée au cachot du SNR tout près de la Cathédrale Regina Mundi et ne l'a pas trouvé.

IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

Des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois d'août 2023. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi, pour cette période, **11 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales** ont été répertoriés.

1. Dans la journée de samedi 5 août 2023, le Caporal-chef de police Jérôme Niyonkuru a été arrêté par la police et conduit manu militari au cachot du Commissariat général de la Police judiciaire en Mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) après avoir publiquement dénoncé la veille, mais sans viser aucune personne bien déterminée, la corruption qui gangrène les services de la Police spéciale de roulage et sécurité routière (PSR) et de la Mairie de Bujumbura.

Selon le porte-parole de la Police nationale du Burundi (PNB), Jérôme Niyonkuru est poursuivi pour les infractions d'« imputation dommageable et dénonciation calomnieuse » qu'il aurait commises dans sa dénonciation de la corruption, sous forme de prêche, au sein des services de la police et de la mairie de Bujumbura, respectivement le jeudi et le vendredi 27 et 28 juillet 2023. Dans une vidéo devenue virale, car largement relayée sur les réseaux sociaux, Jérôme Niyonkuru, se réclamant d'être l'envoyé de Dieu, a mis en

garde les agents de la PSR et de la Mairie de Bujumbura en ces termes : « [...] *Vous êtes rongés par la corruption. Dieu m'a envoyé pour vous le dire. Vous ne verrez pas le royaume de Dieu avec ces pots de vin* ».

2. En date du 2 août 2023, vers 13 heures, au quartier Nyabugete, zone Ruziba, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Schadrack Niyonkuru, père de deux enfants, ancien militant du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été arrêté par Pascal et Yubari, tous membres de la milice Imbonerakure de la zone Ruziba. Selon des sources sur place, ils l'ont emmené à bord d'une moto jusqu'à Ruziba chez Salvator Ihorihoze, responsable du SNR en province de Bujumbura rural qui l'a alors embarqué dans son véhicule double cabine vers le cachot du poste de police de la commune Kabezi. Schadrack a été accusé de détention illégale d'armes. Selon les mêmes sources, en date du 4 août 2023, Schadrack a été libéré grâce à l'intervention de l'UNHCR. Rappelons que Schadrack Niyonkuru était retourné au Burundi sur sa colline natale Mugongo en date du 12 juillet 2023 en provenance du camp des réfugiés de Mahama au Rwanda où il avait pris refuge depuis 2015 à cause de la crise déclenchée par le 3ème mandat illégal du Président Pierre Nkurunziza.
3. En date du 6 août 2023, en cours de route en provenance du marché de Nyamugari, commune Cendajuru, province Cankuzo, Hermès Hakorimana et Elie Itangishaka, tous âgés de 16 ans résidant sur la sous-colline Muka, colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara de la même province, ont été arrêtés par Venant Ndayishimiye, responsable provincial du SNR à Cankuzo et ont été conduits au cachot du Commissariat provincial de police à Cankuzo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale car ils avaient deux sacs de haricot qu'ils venaient d'acheter à ce marché, sur leurs vélos. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de faire le commerce vers la Tanzanie. Hermès et Elie se sont expliqués qu'ils ne faisaient pas de commerce des produits vivriers et qu'ils avaient acheté le haricot comme les autres à des fins de consommation familiale.

4. En date du 7 août 2023, à la prison de Muyinga, au quartier Kinyota, commune et province Muyinga, Claudette Nikezwe et Claver, assistant juridique ont été arrêtés par Félix Havyarimana, responsable provincial du SNR à Muyinga. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir donné la permission à Floriane Irangabiye la journaliste injustement incarcérée de se faire soigner dans une Polyclinique privée nommée Excellence à Muyinga. Elle avait été accompagnée par des policiers quand elle était allée se faire soigner. Signalons que Floriane est condamnée à 10 ans de Servitude Pénale et à une amende de 1 million de Fbu par le Tribunal de Grande Instance de Mukaza.

5. En date du 7 août 2023, au centre urbain de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Eliphaz Nduwayo, commerçant, membre du parti UPRONA a été arrêté chez lui dans sa boutique par le Commissaire communal de police, Jean Claude Ndikuriyo accompagné par des policiers. Selon des sources sur place, avant son arrestation, ces policiers ont effectué une fouille perquisition durant laquelle des marchandises composées du haricot, du riz et des jus achetés en Tanzanie d'une valeur d'au moins 850.000 Fbu ont été saisies en l'accusant de fraude. Selon les mêmes sources, Eliphaz Nduwayo avait présenté des documents montrant qu'il avait payé des taxes à l'Office Burundaise des Recettes. Il a été transféré au cachot du parquet de Makamba où il a été libéré en date du 3 août 2023 après avoir été contraint de payer une amende de 600.000 Fbu mais ses produits sont restés gardés au cachot du parquet de Makamba.

6. En date du 16 août 2023, Antoine Ngendakumana, Léonard Nizigiyimana et Irène Mukeshimana, tous juges du Tribunal de Grande Instance de Bururi ont été arrêtés et conduits à la prison de Bururi sur l'ordre du Parquet général près la Cour d'Appel de Bururi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir pris la décision d'accorder la liberté provisoire à 8 détenus présumés auteurs d'attaques à la machette à Bururi lors d'une chambre de conseil qui a été tenue en date du 20 juillet 2023 à la prison de Rumonge. Dans cette audience, le siège avait écouté des accusés et des témoins à charge. Ces derniers avaient déclaré avoir chargé ces présumés auteurs sous contrainte. Ainsi, le siège avait constaté qu'il n'y avait aucun indice de culpabilité d'où a

été prise cette décision de les libérer. Si le Ministère public n'était pas satisfait de la décision rendue le recours à faire était l'appel de la décision rendue.

7. En date du 16 août 2023, sur la colline et commune Ntega, province Kirundo, Léonidas Birizanye, Secrétaire permanent de la commune Ntega, membre du parti CNDD-FDD a été arrêté et conduit au cachot du parquet par le Procureur de la République à Kirundo.

Selon des sources sur place, il a été accusé de diffuser des audios du Président de la République qui disaient que les voleurs seront jugés et que le leadership est tenu par des incompetents. Selon les mêmes sources, Leonidas l'avait envoyé à Révérien Mwangezandeki, secrétaire communal de Ntega qui, à son tour l'a envoyé à l'administrateur communal qui l'a transféré au procureur. Selon les mêmes sources, le procureur a demandé à Léonidas de montrer ces voleurs dont on parle dans cet élément sonore.

V. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois d'août 2023.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenager la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besoins par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **9 cas d'atteintes à l'intégrité physique** ont été recensés durant ce mois d'août 2023.

✓ TORTURE

1. En date du 11 août 2023, vers 3 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Ndayizeye âgé de 40 ans, originaire de la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi a été tabassé par Jibril, âgé de 43 ans, chef des Imbonerakure sur cette colline et un nommé

Bitoke, âgé de 38 ans, Imbonerakure. Selon des sources sur place, Ndayizeye dormait devant un portail d'Elias Mayendereyo et l'ont accusé d'être un voleur. Ils l'ont réveillé, l'ont ligoté les bras derrière le dos avant d'emmener loin des ménages où ils l'ont battu sur tout le corps. Ils lui ont volé une somme d'un million de Fbu qu'il a obtenu en vendant sa parcelle sur la colline Muyange. La victime a crié au secours, des gens des environs sont intervenus, les ont arrêtés et les ont conduits au cachot de la police mais ils ont été libérés le même jour par l'OPJ, Jean Marie Niyonkuru.

2. En date du 13 août 2023, vers 22 heures, sur la colline Higiyo, commune Ndava, province Mwaro, Marie Nindaba âgée de 82 ans a été battue accusée de sorcellerie par le Caporal-chef Helmenégilde Habonimana. Selon des sources sur place, il s'est introduit dans l'enclos de la victime et a commencé à la battre au niveau du visage, de la poitrine et du dos à l'aide des bottines. Une petite fille qui assistait à la scène a crié au secours et Jean Baptiste Nkurunziza ainsi que sa femme Jeannette sont intervenus mais ils ont été battus et blessés respectivement au niveau de l'œil droit et du front. Selon les mêmes sources, tous les trois ont été conduits à l'hôpital Fota pour des soins médicaux. La santé de Jean Baptiste et de sa femme s'est améliorée mais la vieille femme se trouvait dans un état critique étant donné qu'elle crachait du sang. Le présumé auteur a été arrêté le lendemain matin et a été conduit au cachot du commissariat communal de Ndava par le Commissaire communal de Ndava, Colonel de Police Alfred sur l'ordre du Commissaire provincial, Colonel de Police Dominique Hakizimana. Le présumé auteur a été transféré au cachot du parquet de Mwaro.
3. Dans la nuit de jeudi 10 août 2023, Protais Havyarimana a été violemment battu par un membre de la milice Imbonerakure connu sous le nom de Gérard Ndagijimana sur la colline de Mwarusi de la zone de Muhweza, en commune de Rutovu de la province de Bururi (sud du Burundi). Selon des sources locales, Protais Havyarimana a été retrouvé à son domicile par son présumé tortionnaire qui l'a violemment battu. Il a été évacué le lendemain au centre de santé de Muhweza où il est hospitalisé dans un état critique et sous perfusion intraveineuse. Les mêmes sources ont précisé que Gérard Ndagijimana, qui est en même temps enseignant vacataire au Lycée

communal de Mwarusi, demeure libre malgré la gravité de l'infraction commise en présence de témoins oculaires. Il est soutenu dans ses exactions répétitives par certains responsables administratifs dont un élu collinaire de Mwarusi, Lambert Butoyi, également membre du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

4. Dans la nuit du 14 au 15 août 2023, vers 22 heures, sur la sous-colline Buhinyuza, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Fabien Ngendakumana, Joseph Nsabimana et Callixte Manirakiza, tous cultivateurs et sans appartenance politique connue ont été tabassés et blessés au niveau de la tête et du dos à l'aide des gourdins par des membres de la milice Imbonerakure en ronde nocturne dont Jean Miburo alias Gikoko, Kubwimana, Jacques Rufumba, Claude Ndikubwabo et Kansuraheba alias Ndakwica. Selon des sources sur place, les victimes rentraient chez elles en provenance d'un bar et elles ont été accusées de rentrer tard. Selon les mêmes sources, les victimes ont été conduites à l'hôpital Cibitoke pour des soins médicaux.
5. En date du 19 août 2023, vers 16 heures, sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, Isidora Niyonizigiye, âgée d'une soixantaine d'années a été tabassée à son domicile à coups de poings, de bottines et des gifles par Moïse Arakaza alias Nyeganyega, commissaire provincial de police, accompagné par ses deux gardes du corps. Selon des sources sur place, Isidora était assise devant sa maison. Il grondait cette vieille femme que des tutsi ont tué des hutus, qu'il est temps de se venger contre eux et qu'elle est membre du parti UPRONA comme son mari, Patrice Ntiganzwa, ex-chef de colline de Muyange de 1993 à 2015. Des voisins sont intervenus et ont protesté contre ces traitements inhumains qu'il infligeait à cette vieille dame. Selon les mêmes sources, il jetait aussi des pierres contre des personnes qu'il rencontrait sur son chemin.

✓ COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES

Dans la nuit de vendredi 11 août 2023 vers minuit, un jeune adolescent connu sous le nom de Jean de Dieu Siryamungu, âgé de 16 ans a été grièvement blessé à la machette au niveau du cou et des bras par des individus non identifiés sur la colline de Mahonda, en commune et province de Bururi (sud du Burundi). Selon des sources locales, la victime a été vite évacuée, dans un état très critique, vers l'hôpital de Bururi où elle reçoit des soins intensifs.

VI. CONCLUSION.

Le mois d'août 2023 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- *A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*
 - ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
 - ✓ Se saisir des cas de crimes commis par la jeunesse Imbonerakure lors des rondes nocturnes qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire, la sécurité doit être assurée uniquement par les corps de défense et de sécurité.
- *Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*
 - ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.
- *A l'endroit de la communauté internationale :*
 - ✓ Suive de près la situation en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.